

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU VAL BRIARD

Madame, Monsieur,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du VAL BRIARD se réunira le :

## JEUDI 15 JUIN 2023 à 19 H 00

<u>Dans la nouvelle salle du Conseil communautaire située dans l'Envolée</u> à la C.C. VAL BRIARD - Les Chapelles-Bourbon

<u>Ferme Jean-Jacques BARBAUX,</u> 2, rue des Vieilles Chapelles à Les Chapelles-Bourbon

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Mare CUYPERS

SENSE COMMUNES SEE

Brian

SENSE E MARKET

Le Président

ORDRE DU JOUR au verso

# ORDRE DU JOUR

#### **PREAMBULE**

Approbation du Procès-Verbal du 6 avril 2023

#### **AFFAIRES FINANCIERES**

- 1. Décision modificative n°1 au budget principal
- 2. Décision modification n°1 ZAC Val Bréon 2
- 3. Dissolution du SMCBANC et répartition de la trésorerie
- 4. Remboursement des emprunts : convention bipartite entre Villeneuve-le-Comte et la CCVB
- 5. Remboursement des emprunts : convention quadripartite entre Villeneuve-le-Comte, Villeneuve-Saint-Denis, Val d'Europe Agglomération et la CCVB
- 6. Reversement de la compensation fiscale par la commune de Châtres
- 7. Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57
- 8. Autorisation donnée au Président de signer le marché Transport A la Demande (TAD)

#### CULTURE

- 9. Mise à disposition à titre onéreux de la salle de spectacle « l'Envolée » à l'association Sinolu
- 10. Mise à disposition à titre onéreux de la salle de spectacle « l'Envolée » à la Fédération Française du Bâtiment et des Travaux Publics (FFBTP)

#### DEVELOPPEMENT DURABLE

11. Adhésion à l'Association Aqui'Brie

#### **JEUNESSE**

12. Approbation du règlement intérieur du service jeunesse

### **RESSOURCES HUMAINES**

- 13. Création d'un emploi non permanent de technicien polyvalent spécialité « Son »
- 14. Suppression de postes
- 15. Instauration du « Forfait Mobilités durables » au profit des agents de la Communauté de Communes du Val Briard
- 16. Modification des indemnités de mission prise en charge de frais occasionnés par les déplacements temporaires

DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DES POUVOIRS CONSENTIS PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE